



Wallonie

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement

Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de
l'Énergie



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures
d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe III

Formulaire relatif aux prises d'eau

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier

Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au Département des Permis et Autorisations	

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

.....

.....

Sceau de la commune



Formulaire relatif aux prises d'eau

S'il y a plusieurs ouvrages, reproduire cette annexe autant de fois que nécessaire.

LE PROJET IMPLIQUE-T-IL LA CREATION D'UNE PRISE D'EAU ?

- En eau souterraine ou en eau de surface **NON** **OUI**
- Cette prise d'eau a-t-elle déjà été antérieurement autorisée ou déclarée ? **NON** **OUI**
- S'agit-il de la création d'une nouvelle prise d'eau ? **NON** **OUI**

A) CARACTERISTIQUES DE LA PRISE D'EAU

N° d'identification sur plan (I _N) :	Parcelle cadastrale (P _N) :
Dénomination de la prise d'eau :	

I_N : voir tableau du point IV.5.1, page 7, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

P_N : voir tableau du point II.3, page 3, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

Type d'ouvrage

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> DR : drain
<input type="checkbox"/> GP : galerie accessible par puits
<input type="checkbox"/> PF : puits foré
<input type="checkbox"/> PM : puits de mine
<input type="checkbox"/> SE : source à l'émergence
<input type="checkbox"/> MI : mine | <input type="checkbox"/> GF : galerie à flanc de coteau
<input type="checkbox"/> SP : eau de surface potabilisable
<input type="checkbox"/> PT : puits traditionnel
<input type="checkbox"/> PN : puits naturel
<input type="checkbox"/> CA : carrière
<input type="checkbox"/> FO : fouille |
|--|---|

Coordonnées LAMBERT de l'exutoire, en mètres, si connues

x : **y** : **z** : ,

Lever topographique Lecture sur carte

Réalisation de l'ouvrage

- existant : date de réalisation : / /
- à construire : date approximative de réalisation : / /

Analyses physico-chimiques ou bactériologiques existantes

- NON** **OUI**, annexe n° :



Formulaire relatif aux prises d'eau

Débit souhaité

Débit maximum souhaité : m³/heure
..... m³/jour
..... m³/an

Justifier ce débit en précisant les périodes de prise d'eau (3 lignes)

.....
.....
.....

Zone de prévention

Existence d'une zone de prévention pour l'ouvrage concerné **NON** **OUI**

Pompage d'essai et niveaux d'eau principaux mesurés pendant l'essai

NON **OUI**, annexe n° : ; nombre de jours :

Débit de l'essai (= débit maximum souhaité) : m³/h

Niveau d'eau mesuré dans le puits lors du pompage, en régime d'équilibre :

, m profondeur ou cote altimétrique

Niveau d'eau mesuré dans le piézomètre de contrôle associé, en régime d'équilibre :

, m profondeur ou cote altimétrique

Date de la mesure : / /

Piézomètre de contrôle

NON **OUI**, annexe n° :

Coordonnées Lambert du piézomètre de contrôle, en mètres :

X : **Y** : (facultatif)

Lever topographique Lecture sur carte (facultatif)

Altitude du repère de la mesure piézométrique, en mètres : , (facultatif)

Dimensions et équipement du piézomètre de contrôle associé : (facultatif)

Coupe transversale du piézomètre de contrôle : Annexe n°

Cette annexe doit au minimum comporter les renseignements suivants : profondeur et caractéristiques du piézomètre de contrôle avec toutes les dimensions.

Cette annexe doit aussi être renseignée dans le tableau « *Annexes fournies par l'exploitant* » du formulaire de demande.



Formulaire relatif aux prises d'eau

Dimensionnement et équipement

Vue en plan : annexe n°

Coupe transversale : annexe n°

Coupe longitudinale (si différente de la coupe transversale) : annexe n°

Ces annexes doivent au minimum comporter les renseignements suivants : profondeur de l'ouvrage, coupe géologique, caractéristiques de l'ouvrage avec toutes les dimensions, équipement de l'ouvrage avec toutes les dimensions. Elles doivent également être renseignées dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande.

Nature et caractéristiques du dispositif de prélèvement

Nature du dispositif de prélèvement	Débit nominal (m³/h)	Débit effectif (m³/h)	Hauteur manométrique (m)	Profondeur à laquelle la pompe est installée (m)	Capacité du réservoir captant éventuel (m³)
<input type="checkbox"/> pompe immergée					
<input type="checkbox"/> pompe de surface					
<input type="checkbox"/> écoulement gravitaire					
<input type="checkbox"/> autre à préciser :					

Dispositif de mesure du volume d'eau prélevé

N° du dispositif de comptage	Type de dispositif de comptage	Modèle	Année de fabrication	Date du dernier étalonnage	Certificat d'étalonnage et attestation de conformité
	<input type="checkbox"/> compteur volumétrique				annexe n° :
	<input type="checkbox"/> compteur électromagnétique				annexe n° :
	<input type="checkbox"/> déversoir				annexe n° :
	<input type="checkbox"/> autre à préciser :				annexe n° :

Dispositif de mesure du niveau de l'eau ?

NON OUI

Dispositif de prise d'échantillon ?

NON OUI



Formulaire relatif aux prises d'eau

Niveau de l'eau au repos dans la prise d'eau

Niveaux statiques (en mètres)	Date de la mesure	Profondeur mesurée Cote altimétrique mesurée

Niveau de l'eau au repos dans le piézomètre de contrôle

Niveaux statiques (en mètres)	Date de la mesure	Profondeur mesurée Cote altimétrique mesurée

Pièces complémentaires à annexer :

Projet de la délimitation de la zone de prise d'eau comprenant un plan dressé à l'échelle 1/100 ou éventuellement à une autre échelle mieux adaptée dans le cas particulier où cette échelle ne conviendrait pas, et indiquant la situation et les limites de la zone concernée.	Annexe n°
Un rapport technique portant sur le type et la nature de la nappe aquifère alimentant l'ouvrage de prise d'eau et contenant les données devant permettre à l'Administration d'apprécier la répercussion probable de la prise d'eau sur la nappe aquifère ainsi que sur les propriétés publiques et privées en surface.	Annexe n°
Une copie certifiée conforme de l'acte d'acquisition d'un droit réel conférant au demandeur la jouissance des biens immeubles situés à l'intérieur de la zone de prise d'eau, à moins que la Région n'en soit propriétaire, dans les cas où est prélevée de l'eau potabilisable destinée à être fournie par des réseaux de canalisation à l'usage de la collectivité.	Annexe n°
Pour les pompages d'essai d'une durée n'excédant pas douze mois et pour les pompages temporaires réalisés à l'occasion de travaux de génie civil publics ou privés : un plan dressé à l'échelle minimum 1/100 où est délimitée une aire dans laquelle des mesures particulières éventuelles de protection temporaire doivent être respectées.	Annexe n°
Le résultat déduit d'essais de pompage réalisés dans le captage, sauf dans les cas où la prise d'eau est gravitaire, permettant d'apprécier les paramètres hydrauliques de la nappe, et notamment la courbe caractéristique du puits.	Annexe n°
Un plan de situation reprenant la position de la prise d'eau et celle du piézomètre de contrôle associé, ainsi que la piézométrie locale supposée et le sens des écoulements.	Annexe n°

Ces annexes doivent également être renseignées dans le tableau « *Annexes fournies par l'exploitant* » du formulaire de demande.

Formulaire relatif aux prises d'eau

B) USAGE DE L'EAU

Mettre une croix dans une ou plusieurs des cases du tableau ci-après.

Code	Type d'usage	<input type="checkbox"/>	% d'utilisation
01	Pompages d'essai d'une durée n'excédant pas 12 mois	<input type="checkbox"/>	
02	Pompages temporaires / travaux génie civil publics ou privés	<input type="checkbox"/>	
11	Distribution publique	<input type="checkbox"/>	
12	Embouteillage d'eau de source ou d'eau minérale naturelle	<input type="checkbox"/>	
13	Production d'eaux à usage thermal	<input type="checkbox"/>	
14	Consommation humaine, excepté usage privé (ménages)	<input type="checkbox"/>	
15	Fabrication de denrées alimentaires	<input type="checkbox"/>	
16	Industrie des boissons	<input type="checkbox"/>	
17	Rinçage et nettoyage dans l'industrie des boissons	<input type="checkbox"/>	
18	Bains, douches, piscines ou autres installations similaires	<input type="checkbox"/>	
21	Fabrication industrielle d'un produit non alimentaire	<input type="checkbox"/>	
22	Lavage et préparation d'un produit ou d'une matière première	<input type="checkbox"/>	
23	Refroidissement des installations et réfrigération	<input type="checkbox"/>	
24	Nettoyage de locaux et/ou de matériel	<input type="checkbox"/>	
25	Production de vapeur	<input type="checkbox"/>	
31	Agriculture – Horticulture – Arboriculture...	<input type="checkbox"/>	
32	Elevage	<input type="checkbox"/>	
33	Pisciculture	<input type="checkbox"/>	
41	Alimentation d'étang, de piscine privée, de fontaine	<input type="checkbox"/>	
42	Usage domestique et sanitaire	<input type="checkbox"/>	
51	Car-wash	<input type="checkbox"/>	
52	Salon lavoir – Blanchisserie	<input type="checkbox"/>	
61	Pompe à chaleur	<input type="checkbox"/>	
62	Pompage géothermique pour chauffage collectif – bâtiment public	<input type="checkbox"/>	
71	Utilisation dans établissement avec malades non contagieux	<input type="checkbox"/>	
81	Protection de biens	<input type="checkbox"/>	
82	Exhaure	<input type="checkbox"/>	
83	Démergement	<input type="checkbox"/>	
84	Service incendie	<input type="checkbox"/>	
91	Recharge artificielle de nappe	<input type="checkbox"/>	
	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/>	

Formulaire relatif aux prises d'eau

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisation de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige..

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant la direction extérieure du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi
Rue de l'Écluse 22
B - 6000 Charleroi

Tél. : 071/654780
E-mail : rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Liège
Rue Montagne Ste-Walburge 2
B - 4000 Liège

Tél. : 04/2245757
E-mail : rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Mons
Place du Béguinage 16
B - 7000 Mons

Tél. : 065/328200
E-mail : rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39
B - 5000 Namur

Tél. : 081/715344
E-mail : rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Sur demande via [formulaire](#) vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](#).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be